Programme Formation
« L'Intelligence Artificielle au service de la pratique naturopathique »

Objectifs et compétences visées

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Intégrer les outils d'intelligence artificielle (IA) dans sa pratique naturopathique quotidienne, de manière autonome, responsable et éclairée.
- Comprendre ce qu'est l'IA générative et comment elle fonctionne, sans jargon technique.
- Identifier les enjeux éthiques et écologiques liés à l'utilisation de l'IA
- Appliquer les règles légales liées à l'usage de l'IA en cabinet (RGPD, confidentialité).
- Distinguer ce que l'IA peut faire et ce qu'elle ne remplace pas dans la consultation naturopathique.
- Maîtriser la méthode CRTF (Contexte – Rôle – Tâche – Format) pour formuler des demandes efficaces.
- Appliquer l'IA aux différentes étapes de la consultation
- Utiliser un outil IA pour préparer, enrichir et rédiger un Programme d'Hygiène Vitale (PHV) complet.
- Construire un plan d'intégration de l'IA dans sa pratique.

Pré-requis pour suivre la formation

- Naturopathe diplômé.e. d'écoles reconnues par l'OMNES (minimum 1200h de formation)
- Exercer ou se préparer à exercer en cabinet individuel ou en structure pluridisciplinaire
- Aucune compétence en informatique ou en intelligence artificielle n'est requise.
- Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette

Méthode et lieu de la formation

- **En visioconférence :** Formation à distance. Manipulation directe des outils IA sur poste individuel. Interaction en temps réel, démonstrations live et ateliers co-construits. Partage d'écran pour les démonstrations. Chaque participant travaille en simultané sur son propre outil IA.

Durée de l'action de formation

- La formation se déroulera sur 1 journée, soit 8 heures (8h).

Les intervenants

Thomas Morisse, expert en transformation numérique et diplômé du Cenatho, combine une expérience confirmée en gestion de projets innovants avec une pratique de cabinet en naturopathie, désormais renforcée par l'usage d'outils d'intelligence artificielle.
Engagé dans une démarche éthique et pragmatique, il forme les professionnels à l'intégration de l'IA dans leurs pratiques, sans altérer les principes fondamentaux de la naturopathie.

Nature de l'action au sens de l'article L.6313-1 du code du travail

Les actions de formation.

Moyens / méthodes pédagogiques

La formation repose sur trois principes fondamentaux :

Partir de la pratique : chaque notion est introduite à partir d'un cas réel de consultation
Apprendre par l'action : la manipulation prime sur le théorie, 80% de la formation est consacrée aux ateliers pratiques et aux partages d'expérience
Ancrer : La participant repart avec des outils opérationnels (plan d'intégration personnalisé, bibliothèque de prompts…)

Les méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs
- Démonstrations live
- Ateliers pratiques individuel ou binômes
- Atelier guidé par le formateur
- Discussions autour de scénarios professionnels

Programme

Matin

- Démystifier l'IA générative
- Panorama des outils existants et quels usages pour le naturopathe
- Enjeux écologiques, éthiques et limites d'utilisation
- L'art du prompt - la méthode CRTF (Contexte – Rôle – Tâche – Format) : structure universelle, exemples comparatifs
- L'IA en consultation naturopathique et ses applications concrètes avant, pendant, après la consultation

Après midi

- Construire un programme d'hygiène vitale avec l'IA
- Notre client face à l'IA et le positionnement du naturopathe
- Comment s'approprier l'IA dans ma pratique ?
- Synthèse et ressources

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

- QCM en fin de formation

Nature de la sanction de l'action de formation

Attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Accessibilité et handicap

Pour tout personne en situation de handicap souhaitant suivre la formation et dont le dossier aura été accepté, le référent handicap a en charge l'adaptation des modalités de formation et d'évaluation adaptées.